

1. PROTOCOLE D'ÉCHANGES DE LA DECLARATION PREALABLE A L'EMBAUCHE (DPAE)

Historique du document :

Version	Date	Commentaires
V4	01/02/2023	V4 à utiliser obligatoirement à partir du 7 juin 2023 Modification par rapport à la version précédente : <ul style="list-style-type: none">• Ajout de la dispense à la complémentaire santé• Ajout des données service santé au travail• Ajout des données pour le calcul des effectifs OETH
	18/09/2023	MAJ Protocole d'échanges codes D1, K0, K1, K2
V5	01/08/2024	Autorisée à partir de septembre, obligatoire à partir du 1 ^{er} janvier 2025. En rouge les zones devenues obligatoires et en surligné le changement de désignation.

Table des matières

2.	Préambule	2
3.	Les principes	3
3.1.	Généralités	3
3.2.	Production du fichier DPAE	3
3.3.	Modalités de transmission du fichier	3
4.	Description du cahier des charges de la DPAE	4
4.1.	Cadrage des informations du flux.....	4
4.2.	Précision sur les données SST.....	4
4.3.	Liste des codes Organisme M. S. A.....	16
4.4.	Liste des codes erreurs en retour.....	18
4.5.	Liste des codes BTAPE	23
4.6.	Liste des qualités de salariés	28
4.6	Liste des types contrat particulier	29
4.8.	Liste motifs de recours CDD	30
4.8.	Liste des codes statut BOETH (législation OETH)	31
4.9.	Liste des codes catégorie socio-professionnelle (législation OETH).....	31
4.10.	Liste des codes mise à disposition externe (législation OETH).....	52

2. Préambule

Ce protocole est relatif à un Web service proposé par les caisses de MSA.

En complément de ce document, un guide d'implémentation est également disponible pour les éditeurs souhaitant s'interfacer automatiquement avec le SI MSA pour les dépôts de fichiers.

3. Les principes

3.1. Généralités

La Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une obligation pour tous les employeurs qui doivent déclarer à la MSA chacun de leurs salariés préalablement à leur embauche. Elle doit être réalisée avant la mise au travail des salariés.

Attention : Si vous embauchez du personnel étranger, il est indispensable de vérifier que le salarié a bien le droit de travailler. Vous devez vous assurer qu'il est en situation régulière au regard de la législation sur les titres de séjour et de travail des étrangers en France, et transmettre les justificatifs nécessaires à la MSA. Les documents présentés relatifs à la régularité de séjour peuvent être vérifiés par la MSA par accès direct au fichier national des étrangers (FNE).

La DPAE permet de réaliser les formalités suivantes :

- La demande d'immatriculation du salarié ;
- La déclaration au service de santé au travail (également appelé « médecine du travail ») ;
- La demande d'affiliation de l'employeur au régime d'assurance chômage ;
- La demande d'affiliation des salariés auprès des institutions de retraite complémentaire obligatoire ;
- La demande des exonérations de cotisations patronales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel ;
- La demande pour bénéficier de certaines mesures pour l'emploi.

3.2. Production du fichier DPAE

Le fichier comporte les blocs suivants :

- En-tête
- DPAE
- Employeur
- Salariés
- Contrat
- Formalités
- MSA

L'employeur conserve la copie du fichier qu'il transmet à la MSA, afin d'être en mesure d'adresser un nouveau fichier si le premier est inexploitable du fait d'anomalies.

Mais il n'y a pas d'obligation de transmission d'une copie papier. Le fichier doit être conforme à la description qui en est faite au paragraphe 2.

3.3. Modalités de transmission du fichier

Le fichier qui contient une ou plusieurs DPAE d'un seul employeur ou de plusieurs peut être transmis de deux manières différentes :

- Par Web service : envoi en automatique depuis l'environnement du déclarant ;
- Déposé dans l'espace Tiers Déclarant.

Ce système de transfert automatique de fichiers comporte un aller (dépôt) et un retour (recevabilité et contrôles métier) entre le SI du déclarant et le SI des caisses de MSA.

4. Description du cahier des charges de la DPAE

4.1. Cadrage des informations du flux

Les champs alpha-numériques sont en Majuscules. Ils sont cadrés à gauche et complétés par des blancs.

Les champs numériques sont cadrés à droite, les chiffres non significatifs sont alimentés par la valeur zéro aussi bien pour les entiers que pour les décimales.

Les enregistrements sont de longueur fixe et sont terminés par un saut de ligne.

4.2. Précision sur les données SST

Les données de Santé Sécurité au Travail qui concernent le poste de travail des nouveaux embauchés doivent être indiquées par l'employeur lors de la déclaration d'embauche conformément aux dispositions du CRPM et particulièrement aux articles R. 717-15, R. 717-16 et art R. 717-16-1.

Un seul type de suivi peut être déterminé pour le travailleur : il s'agit soit d'un suivi individuel simple (SIS), soit d'un suivi individuel renforcé (SIR), soit d'un suivi individuel adapté (SIA).

Le type de suivi est automatiquement coché à SIS sauf si au moins un des risques relevant d'un suivi SIR est topé à OUI, ou si au moins un des risques relevant d'un suivi SIA est topé à OUI.

Désignation	début	fin	Lg	Usage	format	Description	contrôle au dépôt du fichier
Informations Entête							
Identification de l'émetteur	1	14	14	O	AN	numéro de siret du tiers déclarant ou du déclarant, et à défaut numéro interne MSA Il s'agit du N° d'identifiant utilisé pour l'accès aux services extranaute en tant que déclarant ou tiers déclarant (compte principal)	nnnnnnnnnnnnnn' (14 caractères numériques) si numéro de siret, ou 'Etnnnnnnnnnnn' (ET + 11 caractères numériques) si numéro interne MSA
Code application	15	18	4	O	AN	code de l'application à lancer	Doit contenir la chaîne de caractères 'DPAE'
Reserve	19	34	16			16 blancs	16 blancs
Adresse mail de contact du déclarant	35	64	30	F	AN	Nota : l'adresse utilisée lors de la transmission des accusés de réception reste celle enregistrée au compte de l'extraneute	pas de contrôle
Longueur du message	65	72	8	O	AN	longueur du message hors entête en nombre de caractères	doit être égale à 1273
version du message	73	75	3	O	AN	version du message 'TST' pour un message de test '001' pour un message de production	doit être égale à 'TST ou 001
code retour de traitement du message (C_RET_AR_LOT)	76	77	2			information non exploitée	pas de contrôle
Informations DPAE							
zone libre pour gestion interne de l'employeur	78	121	44	F	AN	zone libre pouvant être utilisé par le déclarant pour sa gestion interne	pas de contrôle
Date de création de l'enregistrement	122	129	8	O	N	Date de création de l'enregistrement (format JJMMSSAA	Contrôle du format : JJMMSSAA
heure de création de l'enregistrement	130	133	4	O	N	heure de création de l'enregistrement (format HHMM)	contrôle du format : HHMM
Numéro MSA	134	136	3	O	N	département de la MSA réceptrice des données	cf. onglet 'liste des codes organisme MSA'

N° SIRET ou MSA	137	150	14	O	AN	numéro de siret de l'établissement dans lequel est embauché le salarié et à défaut numéro interne MSA	nnnnnnnnnnnnnn' (14 caractères numériques) si numéro de siret, ou 'Etnnnnnnnnnnn' (ET + 11 caractères numériques) si numéro interne MSA
Reserve	151	151	1			1 blanc	1 blanc
Nom ou raison sociale de l'établissement (ligne 1)	152	183	32	O	AN		Caractères autorisés : A..Z 0..9 espace - &, '.
Réserve	184	187	4			4 blancs	4 blancs
Adresse de l'établissement (ligne 1)	188	219	32	O	AN		Caractères autorisés : A..Z 0..9 espace - &, '.
Adresse de l'établissement (ligne 2)	220	251	32	F	AN		Caractères autorisés : A..Z 0..9 espace - &, '.
Code postal de l'établissement	252	256	5	O	N		numérique
Commune de l'établissement	257	283	27	O	AN		Caractères autorisés : A..Z 0..9 espace - &, '.
Nom patronymique du salarié	284	315	32	O	AN	Nom d'état civil du salarié	Caractères autorisés : A..Z espace - ' <ul style="list-style-type: none"> •le premier caractère est différent du trait d'union. •le dernier caractère est différent du trait d'union, de l'apostrophe. •que chacun des caractères blanc, trait d'union et apostrophe est toujours utilisé de manière isolée, sans être précédé ou suivi d'un autre quelconque de ces caractères (en dehors de l'utilisation du double trait d'union et à l'acceptation d'une apostrophe en début de nom).

Prénom du salarié	316	347	32	O	AN	Prénom du salarié	<p>Caractères autorisés : A..Z espace - ' les prénoms doivent être présentés dans l'ordre de l'état civil du salarié.</p> <p>le premier caractère est différent du trait d'union.</p> <ul style="list-style-type: none"> •le dernier caractère est différent du trait d'union, de l'apostrophe. •que chacun des caractères blanc, trait d'union et apostrophe est toujours utilisé de manière isolée, sans être précédé ou suivi d'un autre quelconque de ces caractères (en dehors de l'acceptation d'une apostrophe en début de nom).
-------------------	-----	-----	----	---	----	-------------------	---

Matricule du salarié	348	360	13	F	AN	numéro de sécurité sociale du salarié, ou numéro interne MSA	<p>n° INSEE (Le numéro d'inscription au répertoire (NIR))est composé de 13 chiffres et doit avoir la forme SAAMMDDCCCNNN avec S = sexe doit être égal à 1 ou 2 AA = année de naissance doit être comprise entre 00 et 99 MM = mois de naissance doit être compris entre 01 et 12 ou entre 30 et 42 ou entre 50 et 99 ou égal à 20 DD = département de naissance doit être compris entre 01 et 99 ou être égal à 2A ou 2B CCC = commune de naissance doit être comprise entre 001 et 999 NNN = numéro d'inscription au répertoire doit être compris entre 001 et 999</p> <p>n°NTI (immatriculation provisoire MSA) est composé de 13 chiffres et doit avoir la forme SAAMMDDCCCNNN avec S = sexe doit être égal à 3 ou 4 AA = année de naissance doit être comprise entre 00 et 99 MM = mois de naissance doit être compris entre 01 et 12 ou entre 30 et 42 ou entre 50 et 99 ou égal à 20 DD = département de naissance doit être compris entre 01 et 99 ou être égal à 2A ou 2B NNNNNN = numéro doit être compris entre 001 et 999999 n° interne (en l'absence d'immatriculation numéro interne msa) de la forme '02nnnnnnnnnnn' avec 'nnnnnnnnnnn' compris entre 0000000001 et 9999999999</p>
Date de naissance du salarié	361	368	8	O	N	date de naissance	<p>format JJMMSSAA, format 3213SSAA accepté uniquement pour les personnes nées à l'étranger (département de naissance = 99) doit être postérieure au 01011940 et inférieure à la date du jour</p>

Réserve	834	864	31			35 blancs	35 blancs
---------	-----	-----	----	--	--	-----------	-----------

Informations Contrat

nature du contrat de travail	865	865	1	O	N	nature du contrat : CDI, CDD ou CDD à objet défini	1 = contrat CDI 2 = contrat CDD 5 = contrat à objet défini
Date de fin de CDD	866	873	8	F	N	Date de fin prévue du CDD	format JJMMSSAA ou zéro Zéro (interdite) si type de contrat CDI zéro (interdite) si type de contrat CDD à objet défini Facultative si type de contrat CDD Dans ce cas, doit être postérieure ou égale à la date d'embauche mais ne peut excéder d'un mois la date d'embauche si type de contrat particulier = vendange
Catégorie Socio professionnelle	874	877	4	F	AN	Catégorie socio-professionnelle de l'individu	
Réserve	878	884	7			7 blancs	7 blancs
Durée de la période d'essai en jour	885	887	3	O	N		numérique
Réserve	888	937	50			50 blancs	50 blancs
code centre médecine du travail	938	947	10			information non exploitée	pas de contrôle
Réserve	948	970	23			23 blancs	23 blancs

Informations formalités

CERTIF	971	971	1			Information non exploitée	pas de contrôle
Réserve	972	973	2			2 blancs	2 blancs
IMMA	974	974	1			Information non exploitée	pas de contrôle
MT	975	975	1			Information non exploitée	pas de contrôle
PMF5	976	976	1			Information non exploitée	pas de contrôle
Réserve	977	989	13			13 blancs	13 blancs

Informations MSA

	990	991	2		AN	Information renseignée pae le SI MSA suite à contrôle des informations de la DPAE (seules les 5 1 ères anomalies sont retournées)	
Code retour de contrôle numéro 1							pas de contrôle
Code retour de contrôle numéro 2	992	993	2		AN	idem	pas de contrôle
Code retour de contrôle numéro 3	994	995	2		AN	idem	pas de contrôle
Code retour de contrôle numéro 4	996	997	2		AN	idem	pas de contrôle
Code retour de contrôle numéro 5	998	999	2		AN	idem	pas de contrôle
Téléphone de contact du déclarant	1000	1019	20	F	AN	numéro de téléphone	pas de contrôle
Suffixe d'inscription du compte de délégation	1020	1024	5	F	AN	Il s'agit du suffixe (permettant d'identifier un compte de délégation, lorsque la déclaration est déposée par celui-ci.	pas de contrôle
Code activité BTAPE du Salarié	1025	1028	4	O	N		cf. "liste des codes BTAPE"
statut de la DPAE	1029	1029	1	O	AN	statut de la DPAE	E= embauche S= sans embauche
Demande d'exonération patronale en tant que travailleur occasionnel	1030	1030	1	O	A		O/N ('N' si CUMA) ('N' si groupement d'employeur multi-sectoriel et type de contrat CDI) ('N' si non groupement d'employeur et type de contrat CDI) 'O' si type de contrat particulier 'vendanges' (05)
Demande d'exonération patronale en tant que demandeur d'emploi	1031	1031	1	O	A		O/N ('N' si CUMA) ('N' si groupement d'employeur multi-sectoriel) ('N' si non groupement d'employeur et type de contrat CDI)
Réserve	1032	1032	1	F	A	1 blanc	1 blanc
Equipements de travail mobiles automoteurs et servant au levage de charges ou de personnes, nécessitant une autorisation de conduite	1033	1033	1	O	A	Données de SIR	O/N
Réserve	1034	1034	1	O	A	1 blanc	1 blanc
Travailleur de nuit	1035	1035	1	F	A	Données du SIA	O/N
Réserve	1036	1077	42	F	A	42 blancs	42 blancs
Travailleur handicapé	1078	1078	1	O	A	Données SIA	O/N
Saisonnier recruté pour au moins 45 jours	1079	1079	1	O	A		O/N

Réserve	1080	1081	2	O	A	2 blancs	2 blancs
Complément d'adresse de résidence du salarié	1082	1106	25	F	AN	Complément d'adresse du salarié	Caractères autorisés : A..Z 0..9 espace - &, '.
numéro dans la voie de l'adresse de résidence du salarié	1107	1110	4	F	N	numéro dans la voie d'adresse du salarié	numérique
complément 'BTQ' du numéro de voie de l'adresse de résidence du salarié	1111	1111	1	F	AN	complément 'BTQ' du numéro de voie d'adresse du salarié	alpha- numérique
nature de la voie de l'adresse de résidence du salarié	1112	1115	4	F	AN	nature de la voie d'adresse du salarié	alpha- numérique
Nom de la voie de l'adresse de résidence du salarié	1116	1140	25	F	AN	Nom de la voie d'adresse du salarié	Caractères autorisés : A..Z 0..9 espace - &, '.
code postal de l'adresse de résidence du salarié	1141	1145	5	O	AN	code postal d'adresse du salarié	numérique
Nom de la commune de distribution de l'adresse de résidence du salarié	1146	1170	25	O	AN	Nom de la commune de distribution d'adresse du salarié	Caractères autorisés : A..Z 0..9 espace - &, '.
Pays de l'adresse de résidence du salarié	1171	1173	3	O	N	Pays d'adresse du salarié (codification INSEE)	numérique
Salarié domicilié fiscalement à l'étranger	1174	1174	1	O	A		O/N
Emploi occupé	1175	1199	25	F	AN	libellé de l'emploi occupé	Obligatoire si salarié déclaré à la retraite AGIRC sinon l'une des deux informations 'emploi occupé' ou 'qualité du salarié' doit être alimentée
Qualité du salarié	1200	1202	3	F	N	code qualité du salarié	cf. onglet 'liste des qualités de salariés' L'une des deux informations 'emploi occupé' ou 'qualité du salarié' doit être alimentée
Personnel technique (présence d'activité à risque au sens de l'Accident du Travail)	1203	1203	1	O	AN		O/N
Salaire mensuel brut à l'embauche	1204	1210	7	O	N	donnée numérique, exprimée en centimes, composée de 5 entiers et de 2 décimales.	> zéro
Niveau ou coefficient hiérarchique	1211	1215	5	F	AN		alpha- numérique
Salarié dispensé de la complémentaire santé	1216	1216	1	O	AN		O/N
Réserve	1217	1218	2			2 blancs	2 blancs

type de contrat particulier	1219	1220	2	F	N		cf. onglet 'liste des types de contrat particulier Contrat intermittent permis uniquement dans le cas d'un CDI Contrat Vendange permis uniquement dans le cas d'un CDD temps plein ou temps partiel les autres types de contrat particulier ne sont permis que dans le cas d'un CDD temps partiel
Pourcentage de temps partiel	1221	1224	4	F	N	donnée numérique, exprimée en centième de pourcentage, composée de 2 entiers et de 2 décimales vaut zéro si travail à temps plein	Si différente de zéro, ne peut être inférieure à 1 %
Département du lieu de travail si différent de celui de l'établissement	1225	1226	2	F	AN	département minéralogique du lieu de travail	(01, 2A, 2B ...)
Commune du lieu de travail si différent de celle de l'établissement	1227	1229	3	F	N	n° commune INSEE	numérique
Salarié cadre ou assimilé	1230	1230	1	O	A		O/N 'O' si salarié déclaré en retraite AGIRC
Salarié déclaré en retraite AGIRC	1231	1231	1	O	A		O/N
Salarié catégorie article 4 ou 4bis	1232	1232	1	O	A		O/N 'N' si salarié non déclaré en retraite AGIRC si salarié déclaré en retraite AGIRC, l'une des catégories article4/4bis ou article 36 doit être à 'O'
Salarié catégorie article 36	1233	1233	1	O	A		O/N N si salarié non déclaré en retraite AGIRC si salarié déclaré en retraite AGIRC, l'une des catégories article4/4bis ou article 36 doit être à 'O'
Salarié rémunéré exclusivement en nature	1234	1234	1	O	A		O/N
Salarié rémunéré à la tâche	1235	1235	1	O	A		O/N 'N' si groupement multi-sectoriel
Salarié soumis à des horaires d'équivalence	1236	1236	1	O	A		O/N

Salarié exclu de la mensualisation de la paie	1237	1237	1	O	A		O/N 'O' si salarié saisonnier
Salarié saisonnier	1238	1238	1	O	A		O/N
CDD renouvelable	1239	1239	1	O	A		O/N 'N' si date de fin CDD = zéro
Nombre de jours du CDD	1240	1242	3	F	N		zéro (interdite) si type de contrat CDI zéro (interdite) si type de contrat CDD à objet défini Différente de zéro (obligatoire) si type de contrat CDD
Date de fin du précédent contrat CDD	1243	1250	8	F	N	Date de création de l'enregistrement (format JJMMSSAA)	Contrôle du format : JJMMSSAA
Motif de recours du contrat CDD	1251	1252	2	F	N		cf. onglet 'liste motifs de recours CDD Obligatoire si contrat CDD
Référence dossier DPAE MSA	1253	1288	36		AN	Référence attribuée par le SI MSA	pas de contrôle
Canal de transmission du fichier DPAE	1289	1289	1		AN	Information réservée au SI MSA 'A' = dépôt automatique (M2M) 'M' = dépôt manuel	pas de contrôle
Pour un poste identique, le salarié a bénéficié d'un examen de santé au travail 24,36 ou 60 mois	1290	1291	2	F	N	Valeurs 24,36 ou 60 (en mois) Si non renseigné alors le salarié n'a pas bénéficié d'un examen de santé dans les 24,36 ou 60 mois	Valeurs autorisées : 24, 36,60
Avec Inaptitude (I) ou Aménagement individuel (poste ou horaires de travail) ou a(F)fectation à un nouveau poste	1292	1292	1	F	AN	Conclusion de l'examen de santé réalisé au plus dans les 60 mois	Valeurs autorisées : I, A, F si le salarié a bénéficié d'un examen de santé dans les 24, 36 ou 60 mois Blanc sinon
Le travailleur est exposé à l'amiante	1293	1293	1	O	A	Donnée du SIR	O/N
Le travailleur est exposé au plomb	1294	1294	1	O	A	Donnée du SIR	O/N
Le travailleur est exposé aux agents cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques 1A et 1B	1295	1295	1	O	A	Donnée du SIR	O/N
Le travailleur est exposé aux agents biologiques des groupes 3 et 4	1296	1296	1	O	A	Donnée du SIR	O/N
Le travailleur est exposé aux rayonnements ionisants	1297	1297	1	O	A	Donnée du SIR	O/N
Le travailleur est exposé au risque hyperbare	1298	1298	1	O	A	Donnée du SIR	O/N

Le travailleur est exposé au risque de chute lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	1299	1299	1	O	A	Donnée du SIR	O/N
Equipements de travail mobiles automoteurs et servant au levage de charges ou de personnes, nécessitant une autorisation de conduite	1300	1300	1	O	A	Donnée du SIR	O/N
Travaux nécessitant une habilitation électrique	1301	1301	1	O	A	Donnée du SIR	O/N
Manutention inévitable > 55kg (homme) limité à 105kg	1302	1302	1	O	A	Donnée du SIR	O/N
Travailleur de moins de 18 ans affecté à des travaux réglementés	1303	1303	1	O	A	Donnée du SIR	O/N
Poste à risques particuliers déclaré par l'employeur au titre de l'article R.717-16-IV du code rural	1304	1304	1	O	A	Donnée du SIR	O/N
Si oui, préciser	1305	1334	30			Donnée du SIR	Présent si poste à risques particuliers = 'O'
Travailleur de moins de 18 ans non affecté à des travaux réglementés	1335	1335	1	O	A	Donnée du SIA (Suivi Individuel Adapté – SST)	O/N
Le travailleur est exposé aux agents biologiques du groupe 2	1336	1336	1	O	A	Donnée du SIA	O/N
Le travailleur est exposé à des champs électromagnétiques affectés à des postes pour lesquels les valeurs limites d'exposition fixées à l'article R. 4453-3 sont dépassées	1337	1337	1	O	A	Donnée du SIA	O/N
Travailleur titulaire d'une pension d'invalidité	1338	1338	1	O	A	Donnée du SIA	O/N
Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher	1339	1339	1	O	A	Donnée du SIA	O/N
Aucun des risques mentionnés dans le SIR ou le SIA	1340	1340	1	O	A	Donnée du SIS (Suivi Individuel Simple – SST)	O/N O Obligatoire si toutes les données SIR SIA sont à N
Réserve	1341	1350	10			10 blancs	10 blancs

4.3. Liste des codes Organisme M. S. A

Liste des Organismes MSA									
code MSA	Nom	Départements couverts							
110	MSA Grand Sud	11	66						
120	MSA Midi-Pyrénées Nord	12	46	81	82				
130	MSA Provence-Azur	6	13	83					
140	MSA Côtes Normandes	14	50						
170	MSA Charentes	16	17						
200	MSA de la Corse	2A	2B						
210	MSA de Bourgogne	21	58	71	89				
220	MSA Armorique	22	29						
240	MSA Dordogne, Lot-et-Garonne	24	47						
250	MSA Franche-Comté	25	39	70	90				
260	MSA Ardèche Drôme Loire	7	26	42					
270	MSA Haute-Normandie	27	76						
280	MSA Beauce Cœur de Loire	18	28	45					
320	MSA Midi-Pyrénées Sud	9	31	32	65				
330	MSA Gironde	33							
350	MSA Portes de Bretagne	35	56						
410	MSA Berry-Touraine	36	37	41					
480	MSA Languedoc	30	34	48					
490	MSA Maine-et-Loire	49							
510	MSA Marne-Ardenne-Meuse	8	51	55					
520	MSA Sud Champagne	10	52						
540	MSA Lorraine	54	57	88					
590	MSA Nord - Pas-de-Calais	59	62						
630	MSA Auvergne	3	15	43	63				
640	MSA Sud Aquitaine	40	64						

680	MSA Alsace	67	68						
690	MSA Ain-Rhône	1	69						
720	MSA Mayenne-Orne-Sarthe	53	61	72					
730	MSA Alpes du Nord	38	73	74					
750	MSA Ile-de-France	75	77	78	91	92	93	94	95
800	MSA Picardie	2	60	80					
840	MSA Alpes Vaucluse	4	5	84					
850	MSA Loire-Atlantique Vendée	44	85						
860	MSA Sèvres-Vienne	79	86						
870	MSA Limousin	19	23	87					

4.4. Liste des codes erreurs en retour

code erreur	libellé des anomalies de traitement des données de la DPAE	Rejet du fichier	Rejet de la DPAE
00	Aucune anomalie	N	N
01	Identifiant établissement invalide - syntaxe incorrecte	O	O
02	Code organisme CMSA invalide - n'appartient pas à la liste de référence	O	O
03	Code NAF invalide - n'appartient pas à la liste de référence	O	O
05	Nom ou raison sociale de l'établissement invalide - non renseigné ou caractères invalides	O	O
06	Adresse de l'établissement invalide	O	O
07	Code postal de l'adresse de l'établissement invalide	O	O
08	Commune de l'adresse de l'établissement invalide	O	O
11	Code application incorrect	O	O
15	longueur du message incorrecte	O	O
31	Nom du salarié invalide ou non renseigné	O	O
32	Prénom du salarié invalide ou non renseigné	O	O
33	Date de naissance du salarié invalide ou non renseignée	O	O
34	Lieu de naissance du salarié invalide ou non renseigné	O	O
35	Date et/ou heure d'embauche du salarié invalide ou non renseignées	O	O
38	Matricule du salarié invalide	O	O
39	Date de déclaration de la DPAE invalide ou non renseignée	O	O

40	heure de déclaration de la DPAE invalide ou non renseignée	0	0
43	Sexe du salarié invalide ou non renseigné	0	0
44	type de contrat de travail invalide ou non renseigné	0	0
46	Date de fin de CDD invalide	0	0
47	Département de naissance invalide ou non renseigné	0	0
99	Autres erreurs	0	0
A0	Identification de l'émetteur invalide	0	0
A1	BTAPE invalide ou non renseigné	0	0
A2	N° de téléphone de contact employeur invalide	0	0
A3	Version du message invalide	0	0
A4	Nom d'usage du salarié invalide	0	0
A5	Durée de la période d'essai invalide	0	0
A6	Statut de la DPAE invalide ou non renseignée	0	0
A7	Demande d'exonération travailleur occasionnel invalide ou non renseignée	0	0
A8	Demande d'exonération demandeur d'emploi, invalide ou non renseignée	0	0
A9	Déclaration de travail dans le bruit, invalide ou non renseignée	0	0
B0	Déclaration de travail à risque vibratoire, invalide ou non renseignée	0	0
B1	Déclaration de travail à risque biologique, invalide ou non renseignée	0	0
B2	Déclaration de travail de nuit, invalide ou non renseignée	0	0
B3	Déclaration de travail à risque chimique, invalide ou non renseignée	0	0
B4	DPAE(s) non distribuée - prendre contact avec la MSA	N	0

B5	Déclaration d'aptitude à un emploi équivalent au cours des 24 dernier mois, invalide ou non renseignée	0	0
B6	Déclaration d'un handicap reconnu, invalide ou non renseignée	0	0
B7	Déclaration d'un emploi de saisonnier d'au moins 45 jours, invalide ou non renseignée	0	0
B8	Déclaration d'aptitude à un emploi similaire chez le même employeur au cours des 24 dernier mois, invalide ou non renseignée	0	0
B9	Déclaration d'aptitude à un emploi similaire chez un autre employeur au cours des 12 dernier mois, invalide ou non renseignée	0	0
C0	Adresse du salarié invalide	0	0
C1	Code postal de l'adresse du salarié invalide	0	0
C2	Commune de l'adresse du salarié invalide	0	0
C3	Pays de l'adresse du salarié invalide	0	0
C4	Déclaration d'un salarié domicilié fiscalement à l'étranger, invalide ou non renseignée	0	0
C5	Emploi occupé non renseigné	0	0
C6	Qualité du salarié invalide	0	0
C7	Emploi occupé et qualité du salarié tous deux non renseignés	0	0
C8	Déclaration d'un personnel technique, invalide ou non renseignée	0	0
C9	Salaires mensuel brut, invalide ou non renseigné	0	0
D0	Niveau ou coefficient hiérarchique invalide	0	0
D1	Nombre de jours du contrat CDD invalide	0	0
D2	Type de contrat particulier interdit	0	0
D3	Département ou commune du lieu de travail invalide	0	0
D4	Pourcentage de temps partiel invalide	0	0

D5	Déclaration de l'embauche d'un salarié cadre ou assimilé, invalide ou non renseignée	0	0
D6	Déclaration de l'embauche d'un salarié affilié à l'AGIRC, invalide ou non renseignée	0	0
D7	Déclaration de l'embauche d'un salarié article 4 ou 4bis, invalide ou non renseignée	0	0
D8	Déclaration de l'embauche d'un salarié article 36, invalide ou non renseignée	0	0
D9	Déclaration de l'embauche d'un salarié rémunéré exclusivement en nature, invalide ou non renseigné	0	0
E0	Déclaration de l'embauche d'un salarié rémunéré à la tâche, invalide ou non renseignée	0	0
E1	Déclaration de l'embauche d'un salarié soumis à des horaires d'équivalence, invalide ou non renseignée	0	0
E2	Déclaration de l'embauche d'un salarié exclu de la mensualisation de la paie, invalide ou non renseignée	0	0
E3	Déclaration de l'embauche d'un salarié saisonnier, invalide ou non renseignée	0	0
E4	Déclaration d'un CDD renouvelable invalide ou non renseigné	0	0
E5	Nombre de jours du CDD invalide ou non renseigné	0	0
E6	Date de fin du contrat précédent invalide	0	0
E7	Motif du recours du contrat CDD invalide ou non renseigné	0	0
E8	la version de message n'est pas constante sur l'ensemble du fichier	0	0
E9	Durée depuis le dernier examen invalide (24, 36, 60 ou blanc) invalide	0	0
F0	Inaptitude ou Aménagement du poste suite à examen invalide	0	0
F1	Exposition à l'amiante invalide	0	0
F2	Exposition au plomb invalide	0	0
F3	Exposition aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxique invalide	0	0
F4	Exposition aux agents biologiques des groupes 3 et 4 invalide	0	0

F5	Exposition aux rayonnements ionisants invalide	O	O
F6	Exposition au risque hyperbare invalide	O	O
F7	Exposition eu risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages invalide	O	O
F8	Equipements de travail mobiles automoteurs et servant au levage de charges ou de personnes, nécessitant une autorisation de conduite invalide	O	O
F9	Travaux nécessitant une habilitation électrique invalide	O	O
G0	Manutention inévitable > 55 kg (homme) invalide	O	O
G1	Travailleur de moins de 18 ans affecté à des travaux réglementés invalide	O	O
G2	Poste à risques particuliers déclaré par l'employeur au titre de l'article R.717-16-IV du code rural invalide	O	O
G3	Précision sur poste à risques particuliers invalide	O	O
G4	Travailleur de moins de 18 ans non affecté à des travaux réglementés invalide	O	O
G5	Le travailleur de nuit est exposé aux agents biologiques du groupe 2 invalide	O	O
G6	Le travailleur de nuit est exposé à des champs électromagnétiques invalides	O	O
G7	Travailleur titulaire d'une pension d'invalidité invalide	O	O
G8	Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher invalide	O	O
G9	Aucun des risques mentionnés dans le SIR ou le SIA invalide	O	O
H0	Au moins une donnée du SIR, du SIA ou du SIS doit être égale à O (Donnée du SIS à 'N')	O	O
H1	La donnée du SIS étant à 'O', Toutes les données du SIR et du SIA doivent être à 'N'	O	O
K0	La donnée PCS-ESE est invalide	O	O
K1	Le statut BOETH renseigné est invalide	O	O

K2	La donnée code du Cas de Mise à Disposition Externe d'un Individu dans l'Etablissement est invalide	0	0
----	---	---	---

4.5. Liste des codes B-TAPE

Référentiel des codes B-TAPE (TA72340)	
code B-TAPE	Libellé
1010	tourisme rural
1100	exploitation agricole
1101	vendange. & trav. occasionnels
1110	cultures spécialisées
1111	producteur de soja
1115	endives hors sol
1120	champignonnière
1130	élevage gros animaux
1140	élevage petits animaux
1141	pisciculture
1150	élev. dress. entr. chevaux
1160	conchyliculture
1170	marais salants

1180	polyculture-élevage non spéc.
1190	viticulture
1200	entr. dress. chevaux galop
1210	entr. dress. chevaux trot
1300	nx poste xxx
1310	sylviculture
1320	gemmage
2100	prolongement act. agric.
2110	prolongement act. cult. spéc.
2115	endives hors sol
2120	prod. blanc champignon
2130	élev. gros animaux
2140	élev. petits animaux
2141	pisciculture
2150	élev. dress. entr. chevaux
2160	conchyliculture et assimilé
2170	marais salants
2180	prolongement polyculture
2190	prolongement viticulture
2200	entr. dress. chevaux galop

2210	entr. dress. chevaux trot
2310	sylviculture
2330	entrepreneur travaux forestier
2340	scieries fixes
2400	entrep travaux agricoles
2410	paysage / reboisement
2500	artisans du bâtiment
2510	artisans ruraux
2630	traitement viande
2660	insémination artificielle
2820	sté agricoles diverses
2930	pêcheur en eau douce
3020	entreprises étrangères
3097	activité hors régime
3098	anciens salariés agricoles
3099	formation profess. continue
3100	act non gérée->3110,3180,3190
3110	cultures spécialisées
3120	cuma champignonnière
3130	élev. gros animaux

3140	élev. petits animaux
3150	élev. dress. entr. chevaux
3160	conchyliculture et assimilé
3170	production de sel
3180	polyculture-élevage non spéc.
3190	viticulture
3200	entr. dress. chevaux galop
3210	entr. dres. chevaux trot
3310	sylviculture
3330	exploitation forestière
3340	scieries fixes
3400	entrep. travaux agricoles
3410	entrep. paysage-reboisement
3510	artisans ruraux
3600	coop stockage et condition.
3610	coop approv. produits divers
3620	coop trait. produits laitiers
3630	coop trait. viande
3640	coop de conserveries
3650	coop vinification

3660	coop insémination artificielle
3670	coop distillation
3680	coop meunerie panification
3690	coop fleurs-fruits-légumes
3760	traitement viande volaille
3770	coop diverses
3800	mutualité agricole
3810	crédit agricole
3820	organisme professionnel
3830	sicae
3900	gardes chasse/pêche
3909	fédération chasse pêche
3910	jardiniers gardes forestiers
3920	org. rempl. travail tempo.
3921	org ttemp pers admin
3922	org ttemp excl agric
3930	pêche
3940	membres bénévoles
3950	enseignement technique
3970	enseignants sous contrat

4.6. Liste des qualités de salariés

code	qualités du salarié
100	Salarié ordinaire
110	Apprenti
240	Bûcheron
310	Jockey
330	Enseignant des établissements agricoles privés
340	Personnel centre de vacances
350	Formateur occasionnel
373	Handicapé en milieu protégé
382	Salarié d'association intermédiaire
410	Adulte en stage suite à formation
411	Elève ETA en stage
420	Mandataire social
480	Aide à domicile en milieu rural (ADMR)
700	Elève enseignement agricole
790	Stagiaire FPC

793	Stagiaire PPP
-----	---------------

4.7 Liste des types contrat particulier

code	types de contrat particulier
01	CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI
02	CONTRAT D'APPRENTISSAGE
03	CONTRAT AVENIR
04	CONTRAT INITIATIVE EMPLOI
05	CONTRAT VENDANGES
06	CONTRAT INTERMITTENT
07	CONTRAT INSERTION - RMA
08	CONTRAT AVENIR DANS UN ATELIER OU UN CHANTIER D'INSERTION
09	CONTRAT PROFESSIONNALISATION
10	CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI DANS UN ATELIER OU UN CHANTIER D'INSERTION
11	CONTRAT TEMPORAIRE

'4.8 Liste motifs de recours CDD

code	motifs de recours CDD
01	CDD DE REMPLACEMENT
02	CONTRAT SAISONNIER
04	CONTRAT VENDANGES
05	CONTRAT D'USAGE
06	CONTRAT D'INSERTION
07	AUTRE MOTIF
08	CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
09	REMPLACEMENT NSA

4.9 Liste des codes statut BOETH (législation OETH)

code	Libelle
01	Travailleur reconnu handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
02	Victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente
03	Titulaire d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux tiers sa capacité de travail
04	Bénéficiaire mentionné à l'article L.241-2 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre
05	Bénéficiaire mentionné aux articles L.241-3 et L.241-4 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre
06	Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité dans les conditions définies par la Loi n°91-1389 du 31 décembre 1991
07	Titulaire de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" (L. 241-3 du Code de l'action sociale et des familles)
08	Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés
09	Bénéficiaire mentionné aux articles L.241-5 et L.241-6 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre
10	Agent public reclassé (3ème alinéa de l'article L.323-5 du Code du travail)
11	Agent public bénéficiaire d'une allocation temporaire d'invalidité (4ème alinéa de l'article L.323-5 du Code du travail)
12	Ayant droit à la prestation de compensation du handicap, à l'allocation compensatrice pour tierce personne ou à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé bénéficiant d'un stage (L.5212-7 du Code du travail)
99	non concerné

4.10 Liste des codes catégorie socio-professionnelle (législation OETH)

Code	Libelle
------	---------

100X	Agriculteurs et éleveurs, salariés de leur exploitation
210X	Artisans salariés de leur entreprise
220X	Commerçants et assimilés, salariés de leur entreprise
231A	Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus
232A	Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés
233A	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
233B	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
233C	Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés
233D	Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés
311C	Chirurgiens-dentistes
311D	Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
311E	Vétérinaires
312A	Avocats
331A	Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)
332A	Ingénieurs de l'Etat et assimilés
332B	Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux
333C	Cadres de la Poste
333D	Cadres administratifs de France Télécom (statut public)
333E	Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat et assimilés (hors Enseignement, Patrimoine)
333F	Personnel administratif de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)

341A	Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire
341B	Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs
342B	Professeurs et maîtres de conférences
342C	Professeurs agrégés et certifiés en fonction dans l'enseignement supérieur
342D	Personnel enseignant temporaire de l'enseignement supérieur
342F	Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique
342G	Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique
342H	Allocataires de la recherche publique
343A	Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle
344A	Médecins hospitaliers sans activité libérale
344B	Médecins salariés non hospitaliers
344C	Internes en médecine, odontologie et pharmacie
344D	Pharmaciens salariés
351A	Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine
352A	Journalistes (y c. rédacteurs en chef)
352B	Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
353A	Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)
353B	Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
353C	Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
354A	Artistes plasticiens

354B	Artistes de la musique et du chant
354C	Artistes dramatiques
354E	Artistes de la danse
354F	Artistes du cirque et des spectacles divers
354G	Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
371A	Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises
372A	Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
372B	Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers
372C	Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement
372D	Cadres spécialistes de la formation
372E	Juristes
372F	Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
373A	Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises
373B	Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises
373C	Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises
373D	Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises
374A	Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail
374B	Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
374C	Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)
374D	Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)

375A	Cadres de la publicité
375B	Cadres des relations publiques et de la communication
376A	Cadres des marchés financiers
376B	Cadres des opérations bancaires
376C	Cadres commerciaux de la banque
376D	Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire
376E	Cadres des services techniques des assurances
376F	Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
376G	Cadres de l'immobilier
377A	Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
380A	Directeurs techniques des grandes entreprises
381B	Ingénieurs et cadres d'étude et développement de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
381C	Ingénieurs et cadres de production et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
382A	Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics
382B	Architectes salariés
382C	Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics
382D	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics
383A	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique
383B	Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
383C	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel

384A	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux
384B	Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux
384C	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel
385A	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
385B	Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
385C	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)
386B	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement de la distribution d'énergie, eau
386C	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
386D	Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau
386E	Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
387A	Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels
387B	Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
387C	Ingénieurs et cadres des méthodes de production
387D	Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité
387E	Ingénieurs et cadres de la maintenance, de l'entretien et des travaux neufs
387F	Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement
388A	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique
388B	Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
388C	Chefs de projets informatiques, responsables informatiques
388D	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications

388E	Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications
389A	Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports
389B	Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
389C	Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande
421A	Instituteurs
421B	Professeurs des écoles
422A	Professeurs d'enseignement général des collèges
422B	Professeurs de lycée professionnel
422C	Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire
422D	Conseillers principaux d'éducation
422E	Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement
423A	Moniteurs d'école de conduite
423B	Formateurs et animateurs de formation continue
424A	Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
425A	Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine
431A	Cadres infirmiers et assimilés
431B	Infirmiers psychiatriques
431C	Puéricultrices
431D	Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)
431E	Sages-femmes

431F	Infirmiers en soins généraux
432B	Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs
432D	Autres spécialistes de la rééducation
433A	Techniciens médicaux
433B	Opticiens lunetiers et audioprothésistes
433C	Autres spécialistes de l'appareillage médical
433D	Préparateurs en pharmacie
434A	Cadres de l'intervention socio-éducative
434B	Assistants de service social
434C	Conseillers en économie sociale familiale
434D	Educateurs spécialisés
434E	Moniteurs éducateurs
434F	Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier
434G	Educateurs de jeunes enfants
435A	Directeurs de centres socioculturels et de loisirs
435B	Animateurs socioculturels et de loisirs
441A	Clergé séculier
441B	Clergé régulier
451A	Professions intermédiaires de la Poste
451B	Professions intermédiaires administratives de France Télécom (statut public)

451E	Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat et assimilés (hors Enseignement, Patrimoine)
451G	Professions intermédiaires administratives des collectivités locales
451H	Professions intermédiaires administratives des hôpitaux
461B	Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)
461C	Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)
461D	Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables
461E	Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel
461F	Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs
462A	Chefs de petites surfaces de vente
462B	Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
462C	Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs
462D	Animateurs commerciaux des magasins de vente, merchandiseurs (non cadres)
462E	Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)
463A	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en informatique
463B	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens d'équipement, en biens intermédiaires, commerce interindustriel (hors informatique)
463C	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens de consommation auprès d'entreprises
463D	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique)
463E	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants auprès de particuliers (hors banque, assurance, informatique)
464A	Assistants de la publicité, des relations publiques

464B	Interprètes, traducteurs
465A	Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration
465B	Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels
465C	Photographes
466A	Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)
466B	Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)
466C	Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)
467A	Chargés de clientèle bancaire
467B	Techniciens des opérations bancaires
467C	Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances
467D	Professions intermédiaires techniques des organismes de sécurité sociale
468A	Maîtrise de restauration : salle et service
468B	Maîtrise de l'hébergement : hall et étages
471A	Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêts
471B	Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêts
472A	Dessinateurs en bâtiment, travaux publics
472B	Géomètres, topographes
472C	Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics
472D	Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
473A	Dessinateurs en électricité, électromécanique et électronique

473B	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique
473C	Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en électricité, électromécanique et électronique
474A	Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux
474B	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux
474C	Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en construction mécanique et travail des métaux
475A	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation
475B	Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation
476A	Assistants techniques, techniciens de l'imprimerie et de l'édition
476B	Techniciens de l'industrie des matériaux souples, de l'ameublement et du bois
477A	Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
477B	Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique)
477C	Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)
477D	Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions
478A	Techniciens d'étude et de développement en informatique
478B	Techniciens de production, d'exploitation en informatique
478C	Techniciens d'installation, de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
478D	Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux
479A	Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement
479B	Experts de niveau technicien, techniciens divers
480A	Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture, sylviculture

480B	Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche
481A	Conducteurs de travaux (non cadres)
481B	Chefs de chantier (non cadres)
482A	Agents de maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique
483A	Agents de maîtrise en construction mécanique, travail des métaux
484A	Agents de maîtrise en fabrication : agroalimentaire, chimie, plasturgie, pharmacie.
484B	Agents de maîtrise en fabrication : métallurgie, matériaux lourds et autres industries de transformation
485A	Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage
485B	Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
486B	Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité et électronique
486C	Agents de maîtrise en maintenance, installation en électromécanique
486D	Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique
486E	Agents de maîtrise en entretien général, installation, travaux neufs (hors mécanique, électromécanique, électronique)
487A	Responsables d'entrepôt, de magasinage
487B	Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention
488A	Maîtrise de restauration : cuisine/production
488B	Maîtrise de restauration : gestion d'établissement
521A	Employés de la Poste
521B	Employés de France Télécom (statut public)
523B	Adjointes administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste, France Télécom)

523C	Adjoint administratifs des collectivités locales
523D	Adjoint administratifs des hôpitaux publics
524B	Agents administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste, France Télécom)
524C	Agents administratifs des collectivités locales
524D	Agents administratifs des hôpitaux publics
525A	Agents de service des établissements primaires
525B	Agents de service des autres établissements d'enseignement
525C	Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)
525D	Agents de service hospitaliers
526A	Aides-soignants
526B	Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux
526C	Auxiliaires de puériculture
526D	Aides médico-psychologiques
526E	Ambulanciers
533A	Pompiers
533B	Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels
533C	Agents de surveillance du patrimoine et des administrations
534A	Agents civils de sécurité et de surveillance
534B	Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés
541B	Agents d'accueil qualifiés, hôtesses d'accueil et d'information

541C	Agents d'accueil non qualifiés
541D	Standardistes, téléphonistes
542A	Secrétaires
542B	Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opérateurs de traitement de texte
543B	Employés qualifiés des services comptables ou financiers
543C	Employés non qualifiés des services comptables ou financiers
543E	Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques
543F	Employés qualifiés des services commerciaux des entreprises (hors vente)
543G	Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises
543H	Employés administratifs non qualifiés
544A	Employés et opérateurs d'exploitation en informatique
545A	Employés administratifs des services techniques de la banque
545B	Employés des services commerciaux de la banque
545C	Employés des services techniques des assurances
545D	Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
546A	Contrôleurs des transports (personnels roulants)
546B	Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme
546C	Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises
546D	Hôtesse de l'air et stewards
546E	Autres agents et hôtesse d'accompagnement (transports, tourisme)

551A	Employés de libre-service du commerce et magasiniers
552A	Caissiers de magasin
553B	Vendeurs polyvalents des grands magasins
553C	Autres vendeurs non spécialisés
554A	Vendeurs en alimentation
554B	Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer
554C	Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage
554D	Vendeurs du commerce de fleurs
554E	Vendeurs en habillement et articles de sport
554F	Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique
554G	Vendeurs de biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art)
554H	Vendeurs de tabac, presse et articles divers
554J	Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)
555A	Vendeurs par correspondance, télévendeurs
556A	Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires
561B	Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés
561C	Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés
561D	Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
561E	Employés de l'hôtellerie : réception et hall
561F	Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie

562A	Manucures, esthéticiens
562B	Coiffeurs
563A	Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil
563B	Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales
563C	Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers
564A	Concierges, gardiens d'immeubles
564B	Employés des services divers
621A	Chefs d'équipe du gros œuvre et des travaux publics
621B	Ouvriers qualifiés du travail du béton
621C	Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics
621D	Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications
621E	Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
621F	Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales)
621G	Mineurs de fond qualifiés et autres ouvriers qualifiés des industries d'extraction (carrières, pétrole, gaz...)
622A	Opérateurs qualifiés sur machines automatiques en production électrique ou électronique
622C	Monteurs câbleurs qualifiés en électricité
622D	Câbleurs qualifiés en électronique (prototype, unité, petite série)
622E	Autres monteurs câbleurs en électronique
622F	Bobiniers qualifiés
622G	Plate-formistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique

623A	Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés
623B	Tuyauteurs industriels qualifiés
623D	Opérateurs qualifiés sur machine de soudage
623E	Soudeurs manuels
623F	Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux travaillant à l'unité ou en petite série, moulistes qualifiés
623G	Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux sur autres machines (sauf moulistes)
624B	Monteurs, metteurs au point très qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant à l'unité ou en petite série
624C	Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant en moyenne ou en grande série
624D	Monteurs qualifiés en structures métalliques
624E	Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique
624F	Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
624G	Autres mécaniciens ou ajusteurs qualifiés (ou spécialité non reconnue)
625A	Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : agroalimentaire, chimie, plasturgie, énergie
625B	Ouvriers qualifiés et agents qualifiés de laboratoire : agroalimentaire, chimie, biologie, pharmacie
625C	Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de la chimie (y.c. pharmacie) et de la plasturgie
625D	Opérateurs de la transformation des viandes
625F	Autres opérateurs travaillant sur installations ou machines : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)
625G	Autres ouvriers de production qualifiés ne travaillant pas sur machine : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)
625H	Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)
626A	Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : métallurgie, production verrière, matériaux de construction

626B	Autres opérateurs et ouvriers qualifiés : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
626C	Opérateurs et ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication du papier-carton
627A	Opérateurs qualifiés du textile et de la mégisserie
627B	Ouvriers qualifiés de la coupe des vêtements et de l'habillement, autres opérateurs de confection qualifiés
627C	Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
627D	Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
627E	Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
627F	Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton
628A	Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels
628B	Electromécaniciens, électriciens qualifiés d'entretien : équipements industriels
628C	Régleurs qualifiés d'équipement de fabrication (travail des métaux, mécanique)
628D	Régleurs qualifiés d'équipement de fabrication (hors travail des métaux et mécanique)
628E	Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
628F	Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie, santé)
628G	Ouvriers qualifiés divers de type industriel
631A	Jardiniers
632A	Maçons qualifiés
632B	Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
632C	Charpentiers en bois qualifiés
632D	Menuisiers qualifiés du bâtiment

632E	Couvreurs qualifiés
632F	Plombiers et chauffagistes qualifiés
632G	Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux
632H	Soliers moquetteur et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples sur supports horizontaux
632J	Monteurs qualifiés en agencement, isolation
632K	Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments
633A	Electriciens qualifiés de type artisanal (y c. bâtiment)
633B	Dépanneurs qualifiés en radiotélévision, électroménager, matériel électronique
633C	Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance entretien, réparation : automobile
633D	Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels
634A	Carrossiers d'automobiles qualifiés
634B	Métalliers, serruriers qualifiés
634C	Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile
634D	Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements non industriels
635A	Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir
636A	Bouchers (sauf industrie de la viande)
636B	Charcutiers (sauf industrie de la viande)
636C	Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)
636D	Cuisiniers et commis de cuisine
637A	Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main

637B	Ouvriers d'art
637C	Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels
637D	Ouvriers qualifiés divers de type artisanal
641A	Conducteurs routiers et grands routiers
641B	Conducteurs de véhicule routier de transport en commun
642A	Conducteurs de taxi
642B	Conducteurs de voiture particulière
643A	Conducteurs livreurs, coursiers
644A	Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères
651A	Conducteurs d'engin lourd de levage
651B	Conducteurs d'engin lourd de manœuvre
652A	Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes
652B	Dockers
653A	Magasiniers qualifiés
654B	Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés (sauf remontées mécaniques)
654C	Conducteurs qualifiés de systèmes de remontées mécaniques
655A	Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports
656B	Matelots de la marine marchande
656C	Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale
671A	Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales

671C	Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton
671D	Aides-mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction
672A	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
673A	Ouvriers de production non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
673B	Ouvriers de production non qualifiés travaillant par formage de métal
673C	Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux
674A	Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie
674B	Ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes
674C	Autres ouvriers de production non qualifiés : industrie agroalimentaire
674D	Ouvriers de production non qualifiés : métallurgie, production verrière, céramique, matériaux de construction
674E	Ouvriers de production non qualifiés : industrie lourde du bois, fabrication des papiers et cartons
675A	Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie-mégisserie et du travail du cuir
675B	Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement
675C	Ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie, presse, édition
676A	Manutentionnaires non qualifiés
676B	Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés
676C	Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés
676D	Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
676E	Ouvriers non qualifiés divers de type industriel
681A	Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment

681B	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment
682A	Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés
683A	Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers
684A	Nettoyeurs
684B	Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
685A	Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal
691A	Conducteurs d'engin agricole ou forestier
691B	Ouvriers de l'élevage
691C	Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture
691D	Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière
691E	Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
691F	Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture
692A	Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

4.11. Liste des codes mise à disposition externe (législation OETH)

Code	Libelle
01	Individu en portage salarial
02	Individu mis à disposition dans un établissement adhérent du groupement d'employeurs
03	Individu d'une entreprise adaptée mis à disposition
99	Individu non-concerné

